



L'an deux mille vingt-deux, le 7 novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme
MOULIN Catherine, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation : 28/10/2022

Présent-es : **Christophe BAUMGARTEN, Alain DETOLLE, Francis
HOEZELLE, Olivier MARTIN, Régis MOREL, Catherine MOULIN,
Françoise ROMANET, Nathalie VERGEON**

Absent-es : Victoire BEAUJOU, Catherine LESNES , Noémie SERRU

Pouvoirs : Victoire BEAUJOU à Nathalie VERGEON

Catherine LESNES à Françoise ROMANET

**Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des
collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de
séance.**

M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.

Secrétaire : M Francis HOEZELLE

DCM 2022/65 : Budget Eau et Assainissement – Augmentation des tarifs

M Feringan Conseiller aux décideurs Locaux nous a rappelé que les budgets annexes devraient, de manière impérative, être indépendants à compter du 1^{er} janvier 2023. Or le budget Eau et Assainissement est actuellement en déficit. La dernière augmentation des tarifs de l'eau date de janvier 2006.

Madame la Maire présente un tableau reprenant l'ensemble des opérations d'investissement réalisées ou en cours sur le réseau AEP ces dernières années et détaillant le reste à charge de la collectivité pour chacune d'elles. Le montant total de ces investissements est d'environ 700 000 € depuis 16 ans.

Après une réunion de travail sur le sujet avec M Feringan, ce dernier a défini avec nous l'option optimale d'augmentation des tarifs d'abonnement et de consommation qui permettrait d'équilibrer le budget. Il est donc proposé au conseil municipal d'agir d'une part sur le prix de l'abonnement annuel et d'autre part sur le prix du m³ de l'eau, de la façon suivante à compter du 1^{er} janvier 2023 :

- le prix de l'abonnement passera de 104,24 € à 110,00 € en 2023
- le prix du m³ jusqu'à 200 m³ passera de 1,30 € le m³ à 1,40 € le m³ en 2023

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, valide la proposition présentée par Madame la maire.

À Faux la Montagne, le 13 décembre 2022,

La Maire,

C.MOULIN

